

Programme formation continue des avocats

Octobre 2025

Thème : Les donations de biens communs

Date : Jeudi 9 octobre 2025 de 13h30 à 16h30

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / Niveau : 2

Objectifs :

- Maitriser le traitement, tant dans la liquidation du régime matrimonial que dans la liquidation de la succession, de la donation de biens communs

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

I – Règles de principe

A - Conditions de validité des donations de biens communs

B - Le droit à récompense occasionné

II – Le traitement particulier des donations de biens communs aux enfants communs

III – Les donations d'usufruit successif portant sur des biens communs

➤ Moyens pédagogiques : Support

➤ Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Madame Elsa BERRY, Professeur à l'Université de Poitiers

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »
Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.